

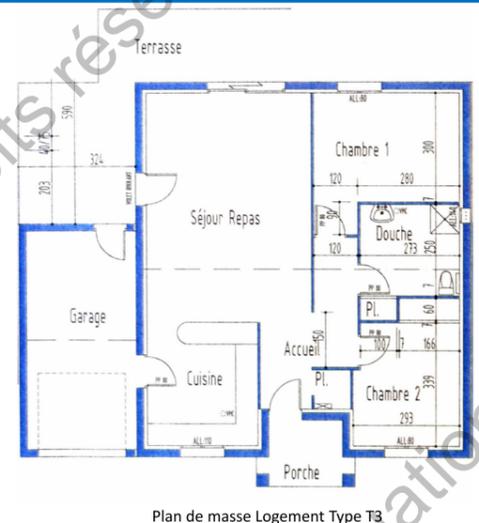
Vivre à deux avec son conjoint Alzheimer, c'est possible !

Lorsque la vie ou la survie de l'accompagnant est menacée, il n'y a jusqu'à présent qu'une réponse possible : la séparation et le placement en institution.

Cette décision, prise souvent par l'entourage, les enfants ou les aidants, est vécue comme un drame par les deux éléments du couple.

Nos domiciles innovants avec des services adaptés, permettent de poursuivre une vie commune, dans un nouveau lieu de vie adapté, rendant possibles l'accompagnement, les soins et l'aide, dans le respect de la qualité de vie du conjoint.

L'ensemble de **12 logements de type T3** est situé dans un parc entièrement clôturé, arboré de chênes centenaires. Les logements individuels sont complétés par des espaces de convivialité, de réunion et de détente permettant aux aidants de trouver soutien et réconfort.



Divers services utilisables en fonction des besoins et éligibles à l'APA :

- ✓ Mise à disposition d'une (ou plusieurs) garde(s) itinérante(s) de nuit, accédant à la chambre du parent malade sans déranger le conjoint.
- ✓ Accompagnement et prise en charge personnalisée dans la journée permettant au conjoint de bénéficier de temps libre pour ses activités personnelles, sorties, courses.
Cette prise en charge est soit individuelle (service choisi par le bénéficiaire ou sa famille) soit en groupe (avec des activités, initiées par un psychologue en fonction des capacités fonctionnelles restantes et effectuées par des auxiliaires de vie).
- ✓ Des services adaptés aux situations d'urgences, ou de modification et dégradation des conditions de vie.
- ✓ Un service d'assistance en cas de maladie ou d'indisponibilité temporaire de l'aidant.
- ✓ Des solutions adaptées en cas d'incapacité totale du conjoint.

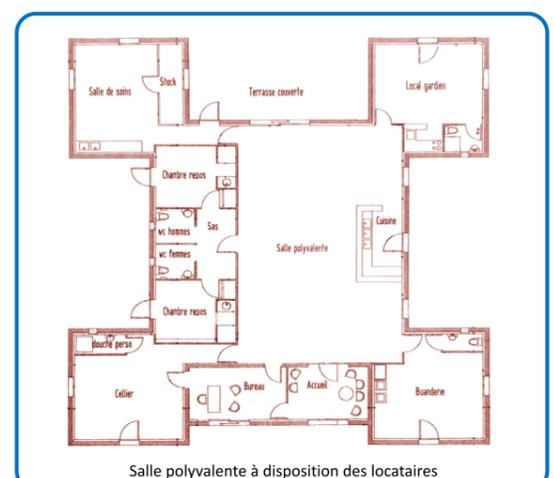
Notre partenariat avec France Alzheimer, les services ESA, les services à domicile et les acteurs de soins libéraux, permet d'assurer une prise en charge de haut niveau et de préserver un certain degré d'autonomie.

Salle polyvalente à disposition des locataires

Soulager le fardeau que représente la prise en charge individuelle de leur malade est un élément important pour le maintien de l'équilibre relationnel familial.

Les logis d'Épidaure mettent à disposition des couples, une extension de leur domicile en colocation, intégrée dans le prix du loyer, utilisée comme lieu de convivialité, de réunion et de détente.

Cet espace de convivialité est accessible librement tous les jours y compris les samedis et dimanches en dehors des heures où sont organisés les ateliers d'entretien des fonctions cognitives, les prises en charge personnalisées et les fêtes de famille. Cet espace permet aux aidants accompagnés de leur conjoint, s'ils le souhaitent, de se réunir et d'effectuer des activités ludiques (jeux de cartes, lecture, tricot, informatique, etc.) Il peut également être utilisé pour les fêtes de famille (anniversaire) sur réservation.



Des services mutualisés au service des malades et de leurs familles

Les locataires bénéficient des mêmes services de soins individuels pris en charge par l'assurance maladie qu'à leur domicile antérieur mais aussi de la mutualisation des aides humaines et des nouvelles technologies qui assurent une sécurité de tous les instants. Le patient se créera de nouvelles habitudes de vie et continuera à vivre dans un univers familial, ce qui lui permettra de bénéficier de l'amour de ses proches qui pourra s'exprimer pleinement.

S'il est vrai que notre expérience est trop récente pour tirer la moindre conclusion sur l'opportunité d'une telle proposition, elle se justifie pleinement par la seule observation des situations existantes.